

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE « Opération Poules 4 »

La Communauté de communes du Pays de la Serre dans le cadre de sa politique de réduction des déchets ménagers propose à des foyers du territoire d'adopter 2 poules.

Elles auront pour mission, si vous les acceptez chez vous, de faire maigrir votre poubelle et de vous apporter des œufs.

De votre côté, vous vous engagez à traiter dignement ces deux poules et vous leur offrez une seconde vie. Poules de réforme âgées de 12 à 15 mois, issues d'un élevage local, elles prendront leur retraite au vert dans votre jardin.

Afin de garantir le transport des poules, merci de prévoir un panier de transport ou bien, un carton percé de trous d'aération. Des cartons seront en vente à 1€ sur place \* si nécessaire.

Vous aurez la possibilité d'acheter un sac d'aliment au prix de 2€ sur place \*, afin d'assurer la transition entre l'alimentation de la ferme et celle de votre famille. Le sac permettra de nourrir vos poules de 8 à 15 jours.

*\* Sur place : EURL Papon - 4 rue de la Vallée - 02270 Monceau-les-Leups*

### IDENTITÉ DU DEMANDEUR

*Réservé aux nouveaux adoptants, n'ayant pas encore de poule dans leur jardin :*

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>N° de téléphone</b>	
<b>Adresse du domicile</b>	

## DESCRIPTION DES CONDITIONS D'ACCUEIL :

Type d'habitation ( <i>rayez la mention inutile</i> )	<b>Maison de bourg</b>  <b>Maison de lotissement</b> <b>Maison hors agglomération</b>  <b>Autre (précisez) :</b>
Êtes-vous soumis à un règlement de copropriété ou de lotissement ?	<b>Oui</b> <b>Non</b>
Si oui, autorise-t-il l'élevage de poules ?	<b>Oui</b> <b>Non</b>
Surface du jardin en m <sup>2</sup> ?	
Surface du jardin réservée aux poules en m <sup>2</sup> ?	
Possédez-vous déjà des poules ?	<b>Oui</b> <b>Non</b>
Possédez-vous un poulailler ?	<b>Oui</b> <b>Non</b>
Si non, avez-vous l'intention de construire ou d'investir dans un poulailler ?	<b>Oui</b> <b>Non</b>

Afin de vérifier les conditions d'accueil des poules, un contact téléphonique ou une visite sur le terrain pourra être effectué par un personnel de la Communauté de communes avant la mise à disposition des poules.

Si vous avez des questions sur les consignes pour l'accueil des poules, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Environnement au 03.23.80.77.22.

## L'ÉLEVAGE ET SES CONTRAINTES

En cas d'absence prolongée, merci d'indiquer les contacts de la personne gérant les poules à votre place :

Mme/M :

Adresse :

Tel. :

E-mail :

Avez-vous pris connaissance de la charte d'adoption des poules et des conseils pour bien élever les poules ?

Oui

Non

**Je certifie l'exactitude des renseignements transmis et déclare accepter les conditions de la charte.**

Fait à .....

Le ..... 2019

**Date limite de dépôt des candidatures : 27 Septembre 2019**

**À retourner par courrier ou à déposer directement à l'accueil :**

Communauté de communes du Pays de la Serre,

1 rue des Telliers - 02270 CRECY SUR SERRE

**ou à renvoyer à l'adresse mail : [reomi@paysdelaserre.fr](mailto:reomi@paysdelaserre.fr)**

***Après validation de votre dossier, merci de venir chercher un « bon d'échange » auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre avant le 18 Octobre 2019.***

***Les poules seront à récupérer à la ferme EURL PAPON - 4 rue de la vallée - 02270 MONCEAU-LES-LEUPS de 9h00 à 17h00 sans interruption, du 25 au 27 Octobre 2019 inclus.***